



Communiqué intersyndical

Défendre les libertés d'expression et académiques face aux attaques et aux récupérations

Nos organisations syndicales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche condamnent les violences survenues à Lyon aux abords de l'IEP et ayant entraîné la mort d'un jeune militant de l'extrême droite fasciste.

Très rapidement, le ministre de l'ESRE Philippe Baptiste s'est exprimé dans les médias pour assurer que les meetings politiques "de ce type-là" ne se tiendraient plus sur les campus. Sans en définir la nature, sans s'en référer à la liberté d'expression et de tenue des réunions publiques au sein des établissements du supérieur, le ministre met la pression sur les présidences des établissements à des fins politiques, en instrumentalisant la situation ouverte après les incidents de Lyon.

La circulaire ministérielle signée de la main des ministres de l'ESRE et de l'intérieur adressée aux recteurs de Région constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause des libertés académiques et du principe de liberté d'expression sur les campus. Nos organisations avaient déjà dénoncé ensemble l'annulation inadmissible par P. Baptiste du colloque sur la Palestine au Collège de France en novembre dernier. De même il ne s'agissait pas d'un meeting mais d'une conférence d'une juriste, parlementaire européenne, à l'initiative d'une organisation étudiante de l'IEP. Cette nouvelle circulaire constitue le même type de menace politique que celle visant à interdire les expressions sur le conflit en Palestine.

Nos organisations rappellent que les conférences, colloques ou initiatives sont de droit sur nos campus et ont vocation à traiter de tous les sujets, y compris les questions concernant des conflits internationaux, l'actualité sociale ou politique sans provoquer de troubles à l'ordre public sur les campus. Ces troubles ne surviennent que lorsque s'y invitent des organisations d'extrême droite, coutumières des violences verbales et physiques.

Nos organisations exigent le respect des libertés d'expression et académiques. La circulaire ministérielle constitue une pression et une atteinte inacceptables à ces droits fondamentaux. Elle doit être retirée. Le ministère doit au contraire garantir le plein respect des libertés académiques, des franchises universitaires et de la liberté de réunion, d'expression et d'opinion au sein des établissements.

Nos organisations rappellent aussi leur opposition et leur combat contre l'extrême droite, son idéologie et la banalisation de ses idées qui constituent une menace pour le service public de l'ESR, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique.

Paris, le 26 février 2026